

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-299

présenté par

M. Baupin, Mme Abeille, Mme Attard, Mme Pompili, M. François-Michel Lambert, M. Mamère et
les membres du groupe écologiste

ARTICLE 46**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et aménagement durables »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	33 000 000	0
Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Météorologie	0	33 000 000
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Information géographique et cartographique	0	0
Prévention des risques	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	33 000 000	33 000 000
SOLDE	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	1 500 000	0
Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Météorologie	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Information géographique et cartographique	0	0
Prévention des risques	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	0	1 500 000
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	1 500 000	1 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose, conformément aux préconisations du Plan national vélo présenté le 26 janvier 2012 lors des 1ères rencontres nationales du vélo, d'affecter 10% du budget des routes, à la réalisation d'aménagements cyclables, notamment des continuités entre grand itinéraires et réseaux cyclables d'agglomérations, des aménagements cyclables sécurisés le long des routes nationales, des aménagements remédiant aux effets de coupure des grandes voiries autoroutières et ferroviaires dans les zones périurbaines et rurales.

Il est donc proposé de réaffecter, en autorisations d'engagement, la somme correspondante à ces « 10% vélo », soit 33 Millions d'euros vers l'action 1 « développement des infrastructures routières » du programme « infrastructures et services de transports ». Pour ce faire il est donc proposé de prélever 33 Millions d'euros de l'action 1 : « observation et prévision météorologiques » du programme « météorologie ».

Concernant les crédits de paiement, il est proposé de réaffecter 1,5 Million d'euros de l'action 1 « stratégie, expertise et études en matière de développement durable » du programme « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer », vers l'action 1 « développement des infrastructures routières du programme « infrastructures et services de transports ». Ce montant de 1,5 Millions d'euros permettrait ainsi de financer l'appel à projets « véloroutes et voies vertes » qui devait être lancé par le Ministère des Transports à l'issue de ces premières rencontres nationales du vélo et qui n'a toujours pas vu le jour.

A l'avenir, il serait pertinent qu'une ligne budgétaire spécifique, « infrastructures et aménagements cyclables » soit isolée dans une action spécifique au sein du programme « infrastructures et services de transports ».

En outre, cette démarche, sur le modèle du budget vélo du gouvernement fédéral allemand pour réaliser des aménagements cyclables le long des routes nationales, permettra d'agir sur la sécurité en rase campagne où se concentrent les accidents graves et mortels de cyclistes.